

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 24 février 2022
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 17 février 2022
Nombre de conseillers présents : 23

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - BLANDINEAU M. - Mme DILLET S. - BRILLET L. - CHEVRIER B. - PAILLER A. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. - Mme ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : Mme MOUSSEAU D. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D.- Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - Mme RAYMOND G. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. - M. BERTHOMÉ F. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2022.1 - Débat d'orientation budgétaire 2022

Il est rappelé au conseil municipal que la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Le D.O.B. n'a aucun caractère décisionnel, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération et d'un vote sur la base d'un rapport, afin que le représentant de l'État s'assure du respect de la loi.

Le D.O.B. représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Non seulement, il est l'occasion d'informer tous les conseillers municipaux sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires, mais aussi de présenter les leviers à mettre en œuvre.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **DE PRENDRE** acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport joint à la présente délibération.

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

